



Syndicat national **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s

Et Surveillant(e)s Brigadiers



Résumé du C.T.A.P du 15 novembre 2022

7 points sont à l'ordre du jour de ce CTAP et sont discutés dans l'ordre ci-dessous :

1- Projet de Plan de Lutte contre les Violences. (Pour AVIS)

Il s'agit d'un document de 57 pages et ses annexes énumérant les multiples situations ou domaines professionnels dans le ou lesquels la ou les violences de toutes formes sont présentes. Ce document indique des pistes qui pourraient permettre de diminuer les violences.

Le document contient deux grands volets couvrant pour l'un la violence intra-muros et l'autre extra-muros, précisément en milieu ouvert. A noter que l'administration n'a pas souhaité retenir les violences morales et psychologiques commises par la hiérarchie ou l'administration envers les Surveillant(e)s....

Le SPS a présenté son profond mécontentement, sa déception, car ce « Plan de Lutte » ne fait que conduire à l'ouverture systématique d'une multitude de groupes de travail. Rien de concret. Encore et encore des groupes de travail, alors même qu'existent déjà les textes et protocoles qui permettraient par exemple d'assurer la prise en charge des Surveillants victimes de violences, et qui ne sont pour l'heure que partiellement appliqués, faute de volonté, de méconnaissance ou de moyens de la part des chefs de services.

Au lieu de synthétiser, de flécher strictement et clairement les actions à mener pour une possible et parfaite application sur le terrain à destination des établissements pénitentiaires, nous voilà reparti dans une nouvelle flopée de GroupeS de travail interminables...

Voilà plus de 1an que le SPS avait saisi le DAP pour lui faire valoir l'exigence que les notes, protocoles existants soient appliqués avec rigueur et sans délai sur le terrain. Ceci aurait été un vrai préalable avant de se replonger dans des réflexions scientifiques ou idéologiques sans lendemain !

Les Surveillant(e)s attendaient du concret les concernant, notamment sur l'organisation et leur prise en charge lorsqu'ils sont victimes de violences.

L'apogée du ridicule ou l'affront est d'autant plus violent que dans ce document, il est explicité que les détenus et leurs familles se verront consultés, associés à l'élaboration de mesures permettant de dénoncer toute violence. Voilà ici, la preuve et l'immense confiance qui sera ainsi faite par l'Administration à l'égard des détenus et leurs familles, tous et toutes animés de bonnes intentions évidemment. La bonne blague !

Les parties de texte relatant les formations destinées aux personnels sont bien jolies, mais sans abondance d'effectif ; c'est infaisable, pas sérieux et donc malheureusement peine perdue !

Le SPS a proposé quelques amendements sur certains points capitaux qui ont été en partie ou partiellement acceptés, alors même que ces points avaient été pourtant abordés en réunions Bilatérales préalablement.

.../...

Le DAP valide le texte.

2- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 8 novembre 2019 fixant la liste des opérations de restructuration de service prévues par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint. (Pour AVIS)

Cet arrêté fait suite au déménagement du Pôle de Rattachement des Extractions Judiciaires (PREJ) de Saint-Mihiel à Bar-le-Duc.

Ce décret recueillera un vote unanimement favorable de la part des OS.

La DAP nous précise que la mise en paiement sera effective en mars 2022.

3- Modification de l'arrêté fixant les listes des établissements pénitentiaires et des quartiers des centres pénitentiaires. (Pour AVIS)

Cet arrêté fait suite à l'ouverture du Centre de Détention de Koné courant février 2023 et à son rattachement administratif au Centre Pénitentiaire de Nouméa

Ce décret recueillera un vote unanimement favorable de la part des OS.

4- Modification de l'arrêté fixant le siège des services pénitentiaires d'insertion et de probation et la liste des antennes locales d'insertion et de probation. (Pour AVIS)

Cet arrêté fait également suite à l'ouverture du Centre de Détention de Koné et à son rattachement administratif au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouvelle-Calédonie.

Ce décret recueillera un vote unanimement favorable de la part des OS.

5- Point sur le déploiement des Pistolets à Impulsions Electriques. (Pour INFO)

Le PIE est en dotation sur Condé sur Sarthe depuis avril 2022 et Annœullin depuis juin 2022.

La formation du personnel est en cour sur Grenoble et Nancy.

Le PREJ de Muret en est doté depuis le 13 juin 2022 ; PREJ Fleury et PREJ Meaux depuis septembre 2022.

6- Point sur le déploiement des aérosols incapacitants. (Pour INFO)

La DAP est assez surprise de constater que certaines DISP sont à la traîne sur le déploiement et la dotation de leurs services. Les Directeurs Interrégionaux ont pourtant la possibilité de procéder aux achats de ce matériel, indépendamment du marché national. Le DAP va relancer les DI pour que le déploiement s'accélère.

Fin du CTAP